

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur les liens existants entre les représentants de mouvements politiques et des organisations et réseaux soutenant l'action terroriste ou propageant l'idéologie islamiste

- Audition, à huis clos, de M. Bernard Rougier, professeur
des universités..... 2
- Présences en réunion..... 13

Mercredi
8 octobre 2025
Séance de 17 heures 30

Compte rendu n° 3

SESSION ORDINAIRE 2025-2026

**Présidence de
M. Vincent Jeanbrun,
Président de la commission**



La séance est ouverte à dix-sept heures trente.

M. le président Vincent Jeanbrun. Mes chers collègues, je suis très heureux d'ouvrir la première audition de notre commission d'enquête. Je vous rappelle qu'elle se tient à huis clos et vous prierai donc de ne pas diffuser les propos de notre intervenant afin que sa parole puisse être la plus libre possible.

Je vous remercie d'être présent aujourd'hui, monsieur Rougier, alors que, de votre propre aveu, c'est presque à votre corps défendant. Vous êtes politologue et professeur à l'université Sorbonne Nouvelle, où vous dirigez le centre des études arabes et orientales. Vous êtes membre senior de l'Institut universitaire de France et l'un des meilleurs connaisseurs des dynamiques théologiques et territoriales de l'islamisme contemporain. Vous êtes également l'auteur ou le directeur de plusieurs ouvrages, dont *Les territoires conquis de l'islamisme*, paru en 2021, ou encore *Qu'est-ce que le salafisme ?* de 2008.

C'est dire si vos propos sont attendus par la commission : vos analyses seront essentielles pour éclairer sa réflexion.

Nous aimerions notamment connaître votre réaction au rapport « Frères musulmans et islamisme politique en France », publié par le ministère de l'intérieur en mai 2025. Partagez-vous l'analyse selon laquelle les élus sont en première ligne face à l'implantation de réseaux islamistes ? Quels sont selon vous les acteurs nationaux ou étrangers qui contribuent le plus à la diffusion de l'islamisme sur notre territoire ? Nous aimerions comprendre comment un certain nombre d'organisations cherchent à influencer la vie politique locale et nationale.

Je vous remercie, le cas échéant, de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Par ailleurs, l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Aussi, je vous invite à prêter serment.

(M. Bernard Rougier prête serment.)

M. Bernard Rougier, professeur des universités. Je vous remercie pour votre invitation, même si je ne souhaitais pas venir.

J'ai l'impression, mais je me trompe peut-être, qu'une partie des élus font désormais partie du problème – je précise que je répondrai à vos questions en visant aussi bien des élus de gauche que de droite, afin d'être tout à fait libre et que l'on ne m'assigne pas une position politique. J'ajoute qu'une partie de l'université fait également partie du problème.

J'illustrerai mon propos avec des photographies prises lors de réunions du Council of European Muslims (CEM), le Conseil des musulmans d'Europe. Il s'agit de la principale structure européenne des Frères musulmans, qui se réunit régulièrement à Istanbul et qui dispose de documents stratégiques, d'instances où l'on vote, d'une bureaucratie, de moyens, de textes programmatiques. C'est l'une des structures qui impulse les orientations de l'islamisme – je reviendrai sur la définition de ce terme – dans les vingt-sept pays de l'Union européenne et même au-delà.

Sur une première photographie, prise en 2022, les participants font une prière avant de commencer. On peut voir l'ancien dirigeant de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) Abdallah Ben Mansour, le représentant du Hamas en Europe Majed al-Zeer, un ancien conseiller du président Morsi et François Burgat, directeur de recherche – non pas émérite à l'époque, mais en place – au CNRS (Centre national de la recherche scientifique). Voilà une partie du problème : comme on peut le voir, il n'est pas dans une posture de chercheur mais bien plutôt d'acteur.

Sur une autre photographie, on voit des dirigeants du CEM, francophones pour l'essentiel : Abdallah Ben Mansour, Mohamed Saghrouni, qui est l'un des principaux dirigeants de Musulmans de France (anciennement UOIF), et de nouveau François Burgat. Que s'est-il passé au CNRS pour que cela soit possible ?

François Burgat a, par ailleurs, introduit dans l'université un certain nombre de personnes, parmi lesquelles Nabil Ennasri, dont il a dirigé la thèse – en réalité une hagiographie sur le cheikh Youssef al-Qaradaoui soutenue à l'IEP d'Aix en 2017. Ennasri a corrompu un membre de la représentation nationale, le député Hubert Julien-Laferrière, membre de la commission des affaires étrangères, qui recevait des notes de sa part. Nabil Ennasri touchait entre 35 000 et 40 000 euros par mois, là où un professeur des universités en fin de carrière atteint à peine 4 000 euros. Son travail a fini par être découvert. Il tenait cet argent du Qatar, évidemment, et devait corrompre des intellectuels, des journalistes et des députés. Il a été introduit dans le circuit universitaire, à partir de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, par François Burgat, actuel directeur du CAREP, financé par le Qatar.

Ce dernier continue à sévir sur sa page Facebook, d'où il me cible presque tous les mois. Il a encore énormément d'influence à l'université, parmi les gens qu'il a formés, ainsi que dans la haute fonction publique, aux affaires étrangères, dans certains ministères, etc.

Dans ces conditions, l'exercice universitaire devient difficile : à titre personnel, j'ai eu cinq procès à la 17^e chambre du tribunal de Paris après la publication de mon livre *Les territoires conquis de l'islamisme* – et François Burgat était parfois au courant avant moi des plaintes qui avaient été déposées à mon encontre. L'un de ses proches, employé lui aussi au CNRS, est allé rencontrer les personnes citées dans le livre pour les inciter à porter plainte contre moi. La première fois que j'ai été attaqué en justice, la plainte provenait de Rifaat al-Assad, l'oncle de Bachar al-Assad – accusé d'abus de biens publics, ayant pillé son pays et possédant des dizaines de millions d'euros, ancien propriétaire d'un immeuble avenue Foch et un haras dans les Yvelines, tout cela en ayant été décoré de la légion d'honneur. J'avais dit sur une chaîne de télévision qu'il avait du sang sur les mains, ce qui était un euphémisme sachant les crimes de masse dont il s'était rendu coupable, notamment la destruction totale de la ville de Hama en 1982. Je me flatte d'avoir eu pour adversaires un représentant emblématique des dictatures arabes, d'un côté, et des représentants des courants islamistes et de leurs alliés, de l'autre – soit les deux réalités qui détruisent les sociétés civiles dans le monde arabe, et dont les relations réciproques, selon les périodes et selon les domaines, oscillent entre conflit et coopération. Leur point commun est d'empêcher la naissance d'un espace de liberté intellectuelle et religieuse en Europe, qui serait une menace mortelle pour eux, en dépit de leurs différences et en raison de leurs connivences.

Voilà pour ma carrière judiciaire devant la 17^e chambre – qui n'est sans doute pas terminée, tant la vigilance militante de certains a pour finalité de restreindre le champ d'investigation de la recherche universitaire.

J'ajoute enfin que l'islamisme est de moins en moins considéré comme un objet d'étude légitime à l'université. Il est devenu impossible aujourd'hui de trouver des financements publics pour des étudiants ou pour conduire des recherches sur cette thématique. Mon dernier financement m'a été accordé par la région Île-de-France, ce dont je lui suis reconnaissant – après validation par un conseil scientifique, qui a posé des questions et organisé une mise en concurrence. Cette aide est désormais arrivée à son terme.

Des étudiants continuent de travailler sur ces questions extrêmement importantes mais dans un climat de suspicion qui entrave leur sérénité. Ils rencontrent deux problèmes. Si la personnalité de leur directeur de thèse est jugée négativement par ceux qui, au sein du milieu universitaire, ont fait de la défense de l'islamisme une cause militante, au prétexte de lutter contre « l'islamophobie », je crains qu'ils ne trouvent pas de poste à l'université sur un sujet pareil. En effet, les disciplines qui travaillent sur ces questions, comme la sociologie, la science politique ou l'islamologie, sont fortement influencées. L'autre problème porte sur la légitimité même de l'objet. Il y a dans toutes les instances, à un moment ou à un autre, un professeur, un maître de conférences, un étudiant, un membre de conseil scientifique, qui parle à l'extérieur et entretient des liens avec des intellectuels islamistes.

Les islamistes appliquent cette stratégie depuis déjà un moment. C'est une stratégie d'entrisme et d'influence auprès des élites, qui touche également les grandes écoles comme Sciences Po Paris, ou HEC (École des hautes études commerciales). Tout cela est pensé. François Burgat est maintenant un peu trop visible, un peu âgé, mais il était l'un des éléments les plus actifs de cette stratégie désormais portée par des éléments plus jeunes, qu'il a contribué à former ou qu'il a récupérés ces dernières années.

Avant de parler des élus, comme vous me l'avez demandé, je voudrais dire une dernière chose au sujet du Conseil des musulmans européens. Vous observerez que personne ne travaille sur les Frères musulmans, à une ou deux exceptions près. Avant même d'envisager la connivence, cela s'explique par le fait que les Frères musulmans sont ouverts et parlent aux chercheurs. Il est très valorisant, pour un chercheur, de les rencontrer et il en retire un certain nombre d'informations. Les Frères musulmans comprennent le sens du travail de recherche, notamment sur la radicalisation, montrent leur meilleur visage, sont très urbains et se disent hostiles à la violence – ce qui, d'une certaine manière, est vrai. Au sujet de la violence djihadiste, ils sont prêts à dire que s'ils avaient été chargés d'exercer des médiations et un contrôle social, tel ou tel attentat n'aurait pas eu lieu.

Une instance a un rôle très important dans la mise en place des consignes, des textes religieux, des orientations et des priorités théologiques : il s'agit de l'Union internationale des oulémas (ou savants) musulmans, qui siège essentiellement à Doha et a longtemps été dirigée par Youssouf al-Qaradaoui. Aujourd'hui, deux personnalités qui y ont un rôle très important, intéressent particulièrement la France.

Il s'agit d'abord du cheikh soudanais Issam al-Bachir, longtemps très proche d'Omar al-Bachir, le président dictateur du Soudan poursuivi devant la Cour internationale de justice pour génocide au Darfour. Ce cheikh, qui est à la tête de l'Union internationale des oulémas musulmans et a été ministre au Soudan de 2001 à 2005, a joué un rôle très important dans la mise en place de l'Institut européen des sciences humaines (IESH) de Château-Chinon.

Il est très intéressant de voir que lors des travaux préparatoires à l'installation de l'IESH étaient présents Youssouf al-Qaradaoui, Issam al-Bachir et tous les grands docteurs de la loi, religieux de statut, des Frères musulmans. On retrouve des éléments de ces travaux

préparatoires dans une revue en arabe des Frères musulmans, *Al-Mujtama' al-Islami*, publiée de façon hebdomadaire au Koweït et dont tous les numéros sont archivés. Ceux qui concernent la mise en place de l'IESH en 1990 évoquent les travaux préparatoires et relatent des débats. L'une des questions discutées était de savoir si les musulmans devaient voter. La réponse était positive, mais de façon toujours concertée avec les instances dirigeantes des Frères musulmans.

L'Union internationale des oulémas musulmans est codirigée, ensuite, par un cheikh mauritanien vivant à Doha, Mohamed Hassan Ad Dedew. Celui-ci a une très grande influence sur des prédicateurs itinérants qui enseignent non seulement dans leur mosquée mais aussi en ligne, et sont très connus de ceux qui s'intéressent à ces questions. Ces prédicateurs empruntent les méthodes des salafistes, ont la barbe longue, portent des djellabas et parlent en citant des hadiths, c'est-à-dire des propos attribués au prophète, mais travaillent en réalité pour les Frères musulmans – ceux-ci ayant emprunté un certain nombre de techniques aux salafistes, leurs adversaires dans le champ religieux.

L'Union internationale des oulémas musulmans est donc la structure théologique, celle qui impulse, tandis que le Council of European Muslims (le CEM : Conseil des musulmans européens) est la structure organisationnelle. Abdallah Ben Mansour est le président du CEM. Sur un personnage aussi important, acteur fondamental de l'islam de France, on ne trouve qu'un seul article, écrit en 1994 par feu l'excellent Henri Tincq, spécialiste des questions religieuses au journal *Le Monde*. Sur son action, son rôle au sein du CEM, sa stratégie, l'analyse de ses discours, la recherche spécialisée est silencieuse.

Au sein du CEM, il y a l'idée que, pour les musulmans, la condition de la résidence dans les pays européens est la prédication, la *da'wa* en arabe, l'action militante. Cela sous-tend que le séjour d'un musulman en terre européenne n'est pas légitime, du point de vue de l'instance qui prétend les représenter au niveau européen, s'il ne s'accompagne pas d'un travail actif qui le justifie. Ce travail, à la fois religieux et d'influence – il est présenté ainsi –, s'étend par exemple aux publications à destination de la jeunesse, qui sont l'un des champs essentiels de l'action islamiste aujourd'hui.

Il y a donc bien une action stratégique, des moyens considérables et des prédicateurs nombreux – même si tout cela n'est pas coordonné et totalement planifié et laisse une grande place aux initiatives locales.

Vous m'avez interrogé au sujet des élus. À Aubervilliers, aux élections municipales de 2008 et 2014, les candidats étaient invités à présenter leur programme à la mosquée de la Fraternité, proche des Frères musulmans, ce qu'ils ont fait. Ils étaient ensuite évalués sur leur capacité à répondre aux demandes communautaires de la mosquée. Cette forme de clientélisme communautaire est un exemple typique de vote à enjeu unique, au rebours de la délibération démocratique sur un ensemble de sujets. Ailleurs, il y a des consignes de vote à la mosquée, où les croyants sont incités à voter pour le candidat « le moins mauvais » vis-à-vis de l'islam. Enfin, les témoignages sur le rôle de l'association musulmane dans l'interface avec la municipalité pour l'obtention d'un service (logement social, emploi local etc) ont été fréquents sur les différents terrains de recherche.

M. le président Vincent Jeanbrun. Après les premières questions du rapporteur, je laisserai la parole à nos collègues. Nous avons convenu que les questions seraient courtes, dans le but de vous laisser du temps. Ce que vous nous avez raconté en quelques minutes est déjà saisissant.

M. Matthieu Bloch, rapporteur. Merci d'avoir accepté de venir devant notre commission d'enquête. Je voudrais revenir sur la présence de M. François Burgat lors d'une réunion du Conseil des musulmans européens. À votre avis, à quel titre y était-il convié ?

M. Bernard Rougier. L'intéressé ne cache pas cette proximité. Son compte Facebook le montre en discussion avec Youssef al-Qardawi, après le décès de ce dernier. Il a toujours eu au sein de l'université une attitude très favorable à l'islamisme, considérant que c'est la voix des sociétés du Sud et qu'après avoir réalisé leur indépendance politique, celles-ci doivent réaliser leur indépendance symbolique, culturelle, islamique – c'est pour lui le dernier étage de la fusée.

En raisonnant ainsi, il donne implicitement aux islamistes le statut de représentants de l'islam. Lui-même nie, comme les islamistes, toute différence entre islam et islamisme. Or elle est selon moi essentielle car l'islamisme, c'est la transformation d'une tradition religieuse en instrument de pouvoir. Ce qui est caractéristique des islamistes, c'est la volonté de soumettre les individus à une morale publique et privée dirigée et déterminée par une minorité, qui s'arroge le droit d'interpréter la vérité de l'islam – les Frères musulmans étant les plus anciens et probablement les plus organisés dans ce travail.

Je prends toujours l'exemple de la sourate 24, An-nour, verset 30, où l'on trouve « Que les croyantes mettent leur voile sur leur poitrine ». Le mot utilisé, *khimar*, peut désigner un voile à porter sur la poitrine, les épaules, la tête ou les cheveux. On peut bien sûr considérer que ce verset évoque le voile à mettre sur la tête, mais on doit aussi admettre que ce n'est qu'une interprétation, et non la vérité finale de la parole coranique.

Or les islamistes, notamment les Frères musulmans, considèrent qu'ils ont la vérité ultime sur le sens de tous les versets du Coran, dont ils rigidifient ainsi la pluralité des significations. Là est la différence entre l'islamisme et l'islam. En n'opérant pas cette distinction, on donne la capacité aux islamistes de parler au nom de l'islam. C'est ce qu'ils prétendent faire lorsqu'ils rencontrent des élus ou des représentants de l'administration, alors qu'ils ne parlent qu'au nom de leur propre interprétation de l'islam.

M. le président Vincent Jeanbrun. Merci pour cette définition. Tout l'enjeu de la commission d'enquête est d'éviter cet amalgame.

M. Matthieu Bloch, rapporteur. Le rapport sur les Frères musulmans publié par le ministère de l'intérieur évoque l'implantation de réseaux islamistes dans certains territoires de la République. Ses auteurs considèrent que les élus sont aujourd'hui « en première ligne » face à la montée de cette mouvance. Que pensez-vous de cette affirmation ?

M. Bernard Rougier. Elle est tout à fait exacte, et j'y ajoute les préfets. Je vais prendre cette fois un exemple à droite. Jusqu'à une période assez récente, il existait à Mantes-la-Jolie un système clientéliste qui reposait sur des avantages matériels accordés à une mouvance marocaine des Frères musulmans, *Al Adl Wal Ihsane*, le réseau Justice et Bienfaisance, à travers le contrôle de la grande mosquée de la ville. Le président du conseil départemental faisait jouer son influence auprès de la mairie pour accorder à cette mosquée et ses institutions divers avantages, ultérieurement dénoncés par un rapport de la Cour des comptes. En échange, ses élus bénéficiaient des voix du tissu associatif islamistes lors des élections municipales et cantonales.

Les liens entre la mosquée et l’islam politique n’étaient pas difficiles à saisir. De manière régulière, Hassan Iquioussen était invité à faire des conférences à la grande mosquée de Mantes-la-Jolie. Les conférences sont consultables sur Internet : on peut l’entendre expliquer, dans une mosquée, en parlant des élections municipales, comment les associations musulmanes peuvent peser sur le scrutin : *« c’est facile, vous allez voir M. le maire, vous lui dites que s’il cherche 853 voix, vous les lui donnez. Vous ne demandez pas au maire ce que les musulmans veulent, vous lui dites plutôt : on tient ton élection si tu es d’accord pour faciliter les choses et ne pas t’opposer aux musulmans »*.

Voilà pour cet exemple à droite – il y en aurait à gauche. Dans toutes les formations politiques, certains sont animés du sens républicain, d’autres ne le sont pas et préfèrent gagner des voix au mépris de la promesse républicaine.

M. Matthieu Bloch, rapporteur. Le président de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques s’inquiète de l’origine de financements dont pourraient bénéficier certains candidats aux élections municipales. Constatez-vous une récurrence, voire une amplification des pratiques clientélistes en faveur des groupes propageant l’idéologie islamiste, notamment à l’approche des élections municipales de 2026 ? Si oui, quels partis ou mouvements politiques seraient davantage concernés ?

Plus généralement, quels sont les liens entre les mouvements politiques français et la mouvance islamiste ? Ces liens sont-ils particulièrement marqués avec certains mouvements ou partis politiques ?

M. Bernard Rougier. Pour répondre à cette question, un chercheur doit surveiller les liens éventuels qu’entretiennent les élus et municipalités ; il faut être très bien informé localement. Étant à Paris, c’est moins facile pour moi mais je peux émettre des hypothèses et m’appuyer sur des exemples.

Depuis leur naissance en 1928, la Palestine est la cause prioritaire des Frères musulmans – ils avaient envoyé des volontaires pour se battre lors de la guerre de 1948. Pour eux, la cause palestinienne n’est pas une cause politique mais religieuse. La décision, par exemple, de créer le Hamas est celle du bureau international des Frères musulmans, ce n’est pas une décision palestinienne. La question palestinienne, ou plutôt la Palestine comme enjeu islamique, est au cœur de leur identité. D’une certaine façon, le Hamas détruit la cause palestinienne, en tant que cause nationaliste, pour lui substituer une définition religieuse et culturaliste.

Dès lors, donc, que des acteurs politiques s’engagent pour la Palestine, dénoncent le génocide, etc., ils bénéficient d’une présomption favorable sans même qu’il y ait de soupçons d’alliances ou de transactions.

Il existe donc des structures communautaires qui, dans la plus grande discrétion, encourageront le moment venu le vote en faveur du bon candidat. Travailler sur ce sujet dans certaines municipalités est non seulement difficile mais, plus encore, dangereux – sur le plan non seulement judiciaire, mais également physique – et c’est le cas également à d’autres endroits. Il y a des exemples autour de LFI et de sa position sur Gaza. Il y en a aussi qui s’expliquent par des liens plus anciens de nature transactionnelle.

M. Nicolas Dragon (RN). Comment percevez-vous la montée des extrêmes islamistes dans les universités ?

L'immigration incontrôlée en France depuis des décennies – les gouvernements successifs n'ayant rien fait pour lutter contre – ne conduit-elle pas à un développement du terreau électoraliste en lien avec l'idéologie islamiste ?

Le drapeau palestinien, brandi lors de manifestations politiques dont la plupart n'ont rien à voir avec la Palestine, est-il une porte d'entrée de l'islamisme en France, favorisant le ralliement à ce mouvement ?

M. Bernard Rougier. Les enseignants, les professeurs, les maîtres de conférence ne sont pas devenus islamistes : certains, parmi eux, sont plutôt pusillanimes. Nombre d'entre eux sont très à gauche, assez peu républicains, ou favorables à une société multiculturaliste – ils considèrent que le discours républicain est un peu ringard. Ils laissent faire.

J'ai cité François Burgat, mais j'aurais pu évoquer d'autres noms, en coordination étroite avec lui, à l'instar de ceux qui, pour le compte de Doha, ont élaboré la convention entre Sciences Po Paris et le *Doha Institute for Graduate Studies*, dirigé par un membre soudanais des Frères musulmans. C'est l'établissement qui finance le CAREP, (Centre arabe de recherches et d'études politiques de Paris) dont François Burgat, on l'a dit, est le directeur scientifique.

Votre deuxième question est de nature politique, elle ne relève pas de ma compétence. En d'autres temps, on aurait pu imaginer une intégration individualiste, républicaine, grâce à laquelle les gens se seraient approprié le discours national. Cela n'a pas été le cas car les islamistes, notamment les Frères musulmans, ont veillé, dès la fin des années 1980, à contrôler l'expression religieuse des populations originaires du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne. Ils ont été conscients des risques que cette intégration représentait pour eux – un islam libéral, une société civile ouverte. Une alliance s'est donc nouée, ou au moins un effet d'aubaine, entre d'un côté des pouvoirs autoritaires qui s'appuyaient sur l'islam et l'islamisme, au Maghreb comme au Machrek, et de l'autre des acteurs islamistes qui ne voulaient pas d'un autre islam que le leur.

La demande d'islam qui s'est exprimée à la fin des années 1980 et au début des années 1990 a été prise en main par des réseaux liés aux Frères musulmans. Ils nous ont pris de vitesse, ils ont été les plus rapides à s'adapter à cette demande. Ils ont essayé de construire un écosystème, de créer un bloc, de définir l'identité musulmane – à travers le commerce, l'habit, les livres, *etc.* – afin de tenter de rallier à eux les musulmans issus de l'immigration.

Là est l'enjeu principal aujourd'hui : il faut absolument que nos compatriotes de confession musulmane s'inscrivent dans le récit républicain, qu'il soit de gauche ou de droite, plutôt que dans le récit islamiste. Or si, à l'université, je trouve facilement des étudiants prêts à travailler avec moi, cela ne débouche sur aucun poste. Là, ce n'est plus l'islamisme le problème, c'est l'université ou l'administration. C'est une difficulté.

Quant au drapeau palestinien, il est devenu une carte de visite opportuniste.

Durant ma thèse, j'ai vécu dans les camps palestiniens du Liban de 1996 à 2002. Puis j'ai travaillé dans d'autres camps palestiniens, Nord Liban, tout en fréquentant à partir de 2011 des représentants de l'opposition syrienne. J'ai enseigné gratuitement le français à des Palestiniens et à des Palestiniennes. J'avais demandé aux jeunes filles qui suivaient mes cours si elles accepteraient de vivre dans le camp de Ain al-Helweh, au Sud Liban. Elles m'ont répondu en rougissant qu'il n'en était pas question, mais elles ont refusé de m'expliquer

pourquoi. J'ai compris en faisant ma thèse que la réponse tenait au développement de milieux islamistes avec des positions très dures, sur la condition des femmes comme sur la manière de s'habiller ou les pratiques de sociabilité en milieu palestinien.

Par ailleurs, ils étaient très hostiles au curriculum national palestinien : ils ont substitué au manuel palestinien de l'OLP (Organisation de libération de la Palestine) des manuels entièrement religieux qu'ils avaient rédigés, dans lesquels l'histoire de la Palestine devenait une histoire islamique et l'empire ottoman, un empire islamique qu'il fallait préserver. À l'école, ils ont séparé les garçons des filles, réussissant à faire prévaloir une organisation où les garçons avaient cours le matin et les filles l'après-midi contre le règlement intérieur de l'Unrwa (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient). Bref j'ai vu comment l'islamisme avait réussi à détruire de l'intérieur le cadre national palestinien, l'identification collective, le récit, la définition de soi tant sur le plan individuel que collectif ; c'est devenu le sujet de ma thèse.

Cette expérience de jeunesse m'a marqué. J'ai gardé en tête la manière dont les réseaux islamistes peuvent détruire des cadres nationaux et politiques, en leur substituant des éléments de socialisation de type religieux. Ils le font de manière purement opportuniste : ils ne croient pas spécialement en LFI, ils cherchent juste à marquer des points et à obtenir des avantages en échange.

Mme Caroline Yadan (EPR). Constatez-vous une évolution de cet entrisme depuis le 7 octobre, y compris chez les élus ? Pourriez-vous la décrire ?

M. Bernard Rougier. Il va de soi que tant les événements du 7 octobre que la réaction israélienne sont exploités par les acteurs islamistes. Pour le dire de façon provocante, un idéologue islamiste ouvre le journal le matin en espérant qu'un attentat ait été commis contre une mosquée. Par conséquent, Benyamin Netanyahou leur rend service, car ils ne sont jamais meilleurs que dans la victimisation. Elle leur permet d'aller au-delà du discours religieux tout en introduisant leur thématique religieuse ; elle favorise la radicalisation. La situation au Moyen-Orient favorise la multiplication de ce type de discours. Les Frères musulmans récupèrent l'actualité pour ancrer leur emprise locale et dire : « il y a nous et il y a eux ».

Selon certains observateurs, il n'y a aucun problème avec les mosquées, tout est sous contrôle ; le problème vient d'internet et des gens perturbés sur le plan psychologique. Ce discours ne me paraît pas correspondre à la réalité. Le fait est qu'on ne fait plus de travail de terrain car il est très difficile d'aller au plus près : cela demande une immersion participante, une prise de risque. Si l'on écrit, on s'expose à avoir le sentiment d'avoir trahi, et les autres considèrent qu'ils l'ont été.

Par ailleurs, internet est pleinement connecté à la mosquée. On n'accède pas aux comptes les plus fermés sans cooptation. La prédication est encore plus codée depuis le 7 octobre, et atténuée : on fait en sorte de ne pas trop en dire pour éviter des poursuites judiciaires, car on sait qu'on peut faire l'objet d'une surveillance. Ce qui permet d'ailleurs, dans certains cas, à d'autres acteurs d'attaquer le prédicateur appartenant aux Frères musulmans au prétexte qu'il ne va pas assez loin, par exemple au sujet de Gaza !

Mme Caroline Yadan (EPR). Dans des organisations telles que Samidoun, a-t-on vu une différence depuis le 7 octobre ?

M. Bernard Rougier. Je ne peux vous répondre avec précision sur Samidoun. J'essaie de prendre des exemples que je connais bien.

Mme Constance Le Grip (EPR). Le préfet des Hauts-de-Seine, Alexandre Brugère, vient d'organiser un séminaire de formation des élus locaux sur les dangers de l'islamisme, auquel vous avez participé. J'espère que cette initiative sera reprise par d'autres préfets en vue des élections municipales.

Vous aviez notamment indiqué que lors de ces élections, il pouvait y avoir de l'entrisme dans certaines familles politiques, mais que le plus grand danger venait de ce qu'une ou deux personnes pouvaient figurer sur les listes de partis qu'on pourrait qualifier de convenables afin de faire de la propagande et de véhiculer des idées ou des valeurs. Pourriez-vous revenir sur ce point ? Comment mettre en garde les élus locaux contre ce phénomène ?

M. Jérôme Buisson (RN). De façon générale, quel est le but de cet entrisme, de cette infiltration à tous les étages dont vous nous parlez : défendre une communauté, prendre le pouvoir, instaurer un califat ?

M. Matthieu Bloch, rapporteur. S'agissant des moyens déployés par les pouvoirs publics pour lutter contre l'islamisme, le cadre juridique en matière de lutte contre le terrorisme et le séparatisme vous semble-t-il adapté ? En particulier, considérez-vous que l'introduction du contrat d'engagement républicain et le renforcement des critères de dissolution d'une association, prévus par la loi du 24 août 2021, constituent des instruments efficaces et suffisants ?

M. Bernard Rougier. J'ai en effet dit que, à de rares exceptions près, il n'y aurait pas de listes électorales communautaires. De manière plus subtile, les acteurs religieux islamistes continueront plutôt à essayer de faire figurer des personnes dans les listes proposées par tous les camps politiques. Cela avait été le cas pour le parti UDI, et la journaliste qui avait écrit un livre à ce sujet avait également été poursuivie devant la 17^e chambre.

Que cherchent-ils à obtenir ? Des menus végétariens dans les cantines, des baux emphytéotiques, divers avantages comme ces prêts illégaux à Mantes-la-Jolie qui avaient été épinglés par la Cour des comptes... Il existe de nombreuses manières de faire des transactions. Cela étant, ils sont tout à fait conscients du discours de vigilance qui est tenu. Ils mèneront donc ces opérations discrètement, si bien qu'il sera difficile de les repérer, sauf de l'intérieur.

Par ailleurs, il existe une interaction permanente : je tiens, on tient un discours sur l'islamisme de même que les islamistes en tiennent un sur nous, sur les institutions, sur moi. Ils ont intériorisé ce discours mais également la loi « séparatisme ». Ils sont très prudents, d'où leur investissement dans les valeurs qui leur semblent sûres – la jeunesse, la famille, les livres pour enfants, la prédication et donc les imams.

Je ne crois pas qu'au fond, les islamistes cherchent à instaurer un califat – sauf à envisager pareil objectif à très long terme. Ils souhaitent simplement organiser et contrôler la population musulmane en France pour parler en son nom, peser dans un rapport de force, obtenir des avantages et en finir avec le discours républicain. Ils espèrent favoriser le passage à une société multiculturaliste de type britannique et obtenir des positions de pouvoir institutionnelles. Ils cherchent à transformer la société et à parler au nom d'un groupe dont le caractère de victime serait revendiqué.

Cette stratégie peut fonctionner car les dirigeants des Frères musulmans et de Musulmans de France vivent dans de très bonnes conditions matérielles, tout comme les États et les fonds de dotation qui les aident. De braves gens, qui ne savent pas de quoi il retourne, leur donnent de l'argent pour construire une mosquée mais l'économie islamique n'aurait aucun problème pour le faire de toute façon. Ces gens qui ont beaucoup d'argent, forment une espèce de bourgeoisie qui veut étouffer la bourgeoisie libérale musulmane qui existe aussi, et parler au nom de tous les musulmans.

En tant que citoyen, je me suis prononcé en faveur de la loi « séparatisme », tout en sachant qu'ils en tireraient parti. J'ai vu certains de mes collègues – Franck Frégosi, Haoues Seniguer – devenir tout à coup des adversaires de la loi, clamant que les musulmans étaient persécutés et que l'État était islamophobe. Bref je constate qu'un certain discours universitaire s'adosse au discours islamiste, et cela me panique. On peut débattre, bien sûr, mais en l'espèce l'argument islamiste est repris tel quel ! Après l'adoption de la loi, c'est une véritable artillerie antifranaçaise, au sens d'antirépublicaine, qui s'est constituée – avec l'agence Anadolu, des réseaux turcs, AJ+... –, soutenue par des États, pour œuvrer contre le fonctionnement des institutions et le projet républicain d'émancipation individuelle. On voit bien qu'il existe une alliance entre des États et des réseaux religieux, qui sont beaucoup plus efficaces grâce au soutien d'une infrastructure étatique.

S'agissant des moyens de lutte, le contrat d'engagement républicain me paraît être un bon dispositif : il était pour le moins curieux que des associations profitent d'un financement public pour détruire le cadre politique au sein duquel elles prospéraient. Il y avait là une contradiction manifeste.

Un autre moyen serait de donner des moyens à l'université et de garantir le pluralisme en son sein. Les travaux sur la domination et le post-colonialisme ont droit de cité, mais ils ne peuvent pas représenter l'essentiel de la production académique sur la question. La vocation de l'État est de garantir le pluralisme de la recherche.

Mme Caroline Yadan (EPR). Faudrait-il interdire les Frères musulmans, comme l'ont fait certains pays ?

M. le président Vincent Jeanbrun. Au-delà de l'existence d'un clientélisme local, pensez-vous que l'idéologie islamiste est déjà présente au sein du Parlement ?

M. Bernard Rougier. En tant qu'universitaire libéral, au sens philosophique du terme, je ne suis pas très à l'aise avec une interdiction pure et simple des Frères musulmans, qui susciterait énormément de remous, d'attaques, de campagnes internationales. Ils se dupliqueraient sans doute sous un autre nom et les effets négatifs l'emporteraient sur les avantages.

La grande difficulté est de contenir un discours qui, au nom de la défense de l'identité musulmane, dénonce la persécution par l'Occident, met en avant le rôle de la famille, l'obligation pour la femme d'obéir à son mari, la supériorité de la charia sur le droit positif, *etc.* Ce discours mêlant nationalisme et islamisme s'est élaboré assez récemment, à partir de la fin du XIX^e siècle selon Mohammed Arkoun. Il propose une définition de soi en opposition avec l'autre – le non-musulman, l'Européen... – qui constitue un soubassement implicite. Il est très difficile pour un imam de s'extraire de la puissance de ce discours pour réaliser une introspection critique. Dans les nombreuses prédications, je constate l'homogénéisation de cette prédication qui s'éloigne de l'intégration républicaine.

Quant à savoir si le discours islamiste existe à l'Assemblée nationale, je ne peux pas vous répondre : vous êtes meilleurs juges que moi.

M. le président Vincent Jeanbrun. Je vous remercie.

La séance s'achève à dix-huit heures cinquante.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Matthieu Bloch, M. Jérôme Buisson, M. Nicolas Dragon, Mme Géraldine Grangier, M. Vincent Jeanbrun, Mme Constance Le Grip et Mme Caroline Yadan.

Excusés. – Mme Sabrina Sebaihi.